



NORMANDIE CENTRE

le 15 février 2010

Nouveau contrat social de France Télécom/Orange !!!! Ne pas perdre notre sang froid

Depuis septembre 2009, après la forte médiatisation des suicides qui hélas se poursuivent (5 depuis le 1^{er} janvier 2010), la direction de France Télécom/Orange organise des pseudos négociations avec toutes les organisations syndicales sur cinq chantiers : Equilibre vie personnelle / vie professionnelle, Conditions de travail, Emploi, compétences, mobilités, Organisation du travail, Amélioration du fonctionnement des IRP.

Dans chacun de ces chantiers de trop modestes engagements ont été pris au niveau national .

**Un des exemples flagrants est:
*10 minutes de log et de délog.***

Après que les inspecteurs du travail aient rappelé que le temps de logage des conseillers en centre d'appels clients était aussi du temps de travail dix minutes de logage et dix minutes de délogage (installation des CC, démarrage des applications, etc...).

La direction de la relation clients n'envisageant pas de modifier les plages d'ouvertures de ses centres clients ni de recruter du personnel, propose de faire appel au volontariat pour débiter l'activité dès 07h50 et la clôturer à 20h10, ceci dans le but de maintenir l'ouverture des centres clients Orange de 8h00 à 20h00.

Au CCORNC des échanges entre la direction et les organisations syndicales ont eut lieu pour essayer de décliner cet accord national.

Pour SUD cela ne devait pas avoir pour conséquence d'aggraver le temps de

présence des salariés. N'oublions pas que pendant des années les salariés ont été maltraités et ont donné 10mn de leur temps, non payé, ni rendu, pour servir le client dès 8h00 et ceci jusqu'à 20h00.

L'accord OARTT de Rouen et d'Alençon indique que l'horaire de prise de service est de 7h54 et la fin de service 20h06.

L'accord de Tours indique que la prise de service est 8h00 et la fin 20h00.

La direction et les signataires de ces accords ne souhaitent pas les dénoncer.

Au CCORNC, l'engagement national des 10 minutes de log et de délog ne peut pas s'appliquer parce que la direction métier maintient les heures d'ouverture de 8h00 à 20h00.

La direction du CCOR nous impose donc des choix, des bidouillages provisoires (3 juillet) qui n'améliorent pas les conditions de travail mais au contraire élargissent les horaires.

Ces 2 choix proposent pour les brigades de commencer à 7h50 et de finir à 20h10 sur la base du volontariat et hors

des horaires indiqués dans les accords OARTT.

Dans la 1^o solution, le CC pourra en contrepartie finir 10 mn plus tôt ou commencer 10 mn plus tard.

Dans la 2^o, les 10 mn en plus peuvent être cumulées, dans la limite de 1h30, et prises avec accord du RE (!). Bilan, 10 mn de travail en plus par jour, jolie avancée !!

Pour se dédouaner, la direction proposera aux volontaires un imprimé les engageants à modifier leurs grilles horaires.

Pour Sud tout cela est inacceptable, nos dirigeants veulent que nous assumions seuls la dégradation de nos grilles horaires. Un engagement national a été pris, il doit se décliner en local. C'est ce que nous avons défendu dans les échanges avec la direction du CCORNC. Commencer à 7h50 et finir à 20h10 est un recul et non une avancée.

Ces modifications d'horaires doivent être présentées au CHSCT.

Vous pouvez prendre vos 10 mn sans rien changer à vos horaires, c'est un droit.

Les temps de pause:

L'engagement national est que le temps de pause rémunéré est calculé sur la base de 1/12^{ème} du temps de travail effectif. C'est dix minutes de pause pour une 1h50 travaillée. Cet engagement s'applique pour Rouen et Alençon mais pas à Tours où l'accord OARTT est plus favorable (10 minutes par heure).

Dans le même temps, la direction nous informe qu'il y aura plus de vigilance pour organiser les pauses sur les sites de Tours, Alençon et Rouen.

Nos dirigeants doivent savoir que la vigilance sera réciproque. Les négociations démarrées à l'automne font suites aux nombreux suicides qui nous ont tous marqués. Le syndicat SUD mettra tout en œuvre pour que ces négociations ne se retournent pas contre les salariés. Si la parole s'est quelque peu libérée en fin d'année 2009, il n'est pas question de nous tendre la muselière aujourd'hui !

EMPLOI:

Seulement un poste de conseiller clients à Rouen et un à Tours seront créés. Ils seront proposés aux moyens complémentaires.

Même si c'est une rupture par rapport aux suppressions d'emplois que nous avons subies, tout cela reste très insuffisant car la direction ne tient pas compte de la compensation des mesures prises nationalement (10' de log et de délog, pauses), les départs en retraite, les départs liés à l'accord seniors.

Pour Sud c'est 5000 emplois tout de suite au niveau national. Pour le CCORNC c'est un CDI pour tous les moyens complémentaires.

Le syndicat SUD reste néanmoins ouvert à toutes discussions dès lors que l'entreprise :

- s'engagera dans la réinternalisation de ses activités.
- mettra un frein à sa politique de précarisation des emplois.
- mettra en place une vraie politique de redistribution de ses bénéfices.

Sud 36-37

02 47 85 11 11

sudptt.36-37@wanadoo.fr

Sud Loiret

02 38 83 72 39

sudloiret@wanadoo.fr

Union
syndicale
Solidaires

Sud Haute Normandie

02 35 63 20 20

sudptt.hn@wanadoo.fr

Sud Basse Normandie

02 31 94 26 00

sudptt14@wanadoo.fr